

N° 111

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné que, lorsque la Chambre lèvera la séance à une heure de l'après-midi mercredi prochain, elle restera ajournée jusqu'à jeudi, à onze heures du matin.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu.—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes aux fins suivantes: étendre l'application de la loi aux producteurs de charbon dans tout le Canada; prescrire que le principal global des prêts consentis aux producteurs de charbon sous le régime de l'article 6 de la loi sera porté de dix millions de dollars à vingt millions de dollars et que le principal global des prêts consentis à quelque producteur de charbon aux termes du même article sera porté de sept millions et demi de dollars à douze millions de dollars; proroger l'application de ladite loi du 31 octobre 1959 au 31 octobre 1964; autoriser certains amendements à la convention conclue avec la Dominion Coal Company, Limited, en vertu de ladite loi, en vue de modifier les conditions relatives au remboursement du principal et à l'intérêt, prévues par l'article 4 de ladite loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.